

ANNEXE - Catégorie C

RATIOS DE PROMOTION
à un avancement de grade**- CATÉGORIE C -**

GRADES	ratio de promotion	GRADES	ratio de promotion	GRADES	ratio de promotion
--------	--------------------	--------	--------------------	--------	--------------------

filière administrative		filière technique		filière culturelle	
		agent de maîtrise principal	60%		
adjoint administratif principal 1ère classe	60%	adjoint technique principal 1ère classe	60%	adjoint du patrimoine principal 1ère classe	60%
adjoint administratif principal 2ème classe (au choix)	60%	adjoint technique principal 2ème classe (au choix)	60%	adjoint du patrimoine principal 2ème classe (au choix)	60%
adjoint administratif principal 2ème classe (ex pro)	100%	adjoint technique principal 2ème classe (ex pro)	100%	adjoint du patrimoine principal 2ème classe (ex pro)	100%

filière animation		filière sanitaire et sociale	
adjoint d'animation principal 1ère classe	60%	agent social principal 1ère classe	60%
adjoint d'animation principal 2ème classe (au choix)	60%	agent social principal 2ème classe (au choix)	60%
adjoint d'animation principal 2ème classe (ex pro)	100%	agent social principal 2ème classe (ex pro)	100 %

ANNEXE - Catégorie B

RATIOS DE PROMOTION
à un avancement de grade**- CATÉGORIE B -**

GRADES	ratio de promotion	GRADES	ratio de promotion	GRADES	ratio de promotion
--------	--------------------	--------	--------------------	--------	--------------------

filière administrative		filière technique		filière animation	
rédacteur principal 1ère classe (au choix)	60%	technicien principal 1ère classe (au choix)	60%	animateur principal 1ère classe (au choix)	60%
rédacteur principal 1ère classe (ex pro)	100%	technicien principal 1ère classe (ex pro)	100%	animateur principal 1ère classe (ex pro)	100%
rédacteur principal 2ème classe (au choix)	60%	technicien principal 2ème classe (au choix)	60%	animateur principal 2ème classe (au choix)	60%
rédacteur principal 2ème classe (ex pro)	100%	technicien principal 2ème classe (ex pro)	100%	animateur principal 2ème classe (ex pro)	100%

filière culturelle				filière médico sociale	
assistant de conservation principal 1ère classe (au choix)	60%	assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (au choix)	60%	technicien paramédical de classe supérieure	60%
assistant de conservation principal 1ère classe (ex pro)	100%	assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (ex pro)	100%		
assistant de conservation principal 2ème classe (au choix)	60%	assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (au choix)	60%		
assistant de conservation principal 2ème classe (ex pro)	100%	assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe (ex pro)	100%		

ANNEXE - Catégorie A

RATIOS DE PROMOTION
à un avancement de grade
à une classe exceptionnelle
à un échelon spécial

- CATÉGORIE A -

GRADES	ratio de promotion	GRADES	ratio de promotion
--------	--------------------	--------	--------------------

filière administrative		filière technique	
administrateur général accès à l'échelon spécial	100% lié au poste occupé	ingénieur général accès à la classe exceptionnelle	100% lié au poste occupé
administrateur général	quota de 20% fixé par l'Etat	ingénieur général	nombre d'ingénieurs généraux < 20% effectif des fonctionnaires du cadre d'emploi au 31/12 A-1
administrateur hors classe accès à l'échelon spécial	100%	ingénieur en chef hors classe accès à l'échelon spécial	100%
administrateur hors classe	100%	ingénieur en chef hors classe	100%
attaché hors classe accès à l'échelon spécial	100% lié au poste occupé	ingénieur hors classe accès à l'échelon spécial	100% lié au poste occupé
attaché hors classe	nombre d'attaché HC < 10% effectif des fonctionnaires du cadre d'emplois au 31/12 A-1	ingénieur hors classe	nombre de propositions < 10% effectif des fonctionnaires du cadre d'emplois au 31/12 A-1
attaché principal (au choix)	60%	ingénieur principal	80%
attaché principal (ex pro)	100%		

filière culturelle			
conservateur du patrimoine en chef (au choix)	50 %	conservateur de bibliothèques en chef (au choix)	50%
attaché principal de conservation du patrimoine (au choix)	50 %	bibliothécaire principal (au choix)	50 %
attaché principal de conservation du patrimoine (ex pro)	100%	bibliothécaire principal (ex pro)	100%

filière médico sociale			
infirmier en soins généraux hors classe	50%	médecin hors classe accès échelon spécial	100%
cadre supérieur de santé (ex pro)	100%	médecin hors classe	100%
conseiller supérieur socio-éducatif	50%	médecin 1 ^o classe	100%
conseiller hors classe socio-éducatif	50%	psychologue du travail hors classe	50%
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle (au choix)	50%		
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle (exa pro)	100%		